

Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Gérard Deshusses, Jean-Pascal Perler, Christian Zaugg et Alain-Georges Sandoz, acceptée par le Conseil municipal le 7 décembre 1999, intitulée: «Cheminements piétonniers à Champel».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité de créer de nouveaux cheminements piétonniers à Champel en reprenant les études réalisées le long des et dans les falaises qui dominent l'Arve et en direction du stade de Champel.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Divers parcours ont été évoqués pour améliorer les liaisons piétonnes entre le plateau de Champel et les équipements sportifs de Vessy et du Bout-du-Monde lors du débat au Conseil municipal le 7 décembre 1999.

Le projet de plan directeur des chemins pour piétons, actuellement à l'examen du Conseil municipal, mentionne deux tracés.

Le premier relie l'école des Crêts-de-Champel au pont du Val-d'Arve où il rejoint un sentier existant qui fait le tour des installations sportives du Bout-du-Monde en longeant l'Arve. Le tronçon à créer traverse deux parcelles de la Ville de Genève et n'implique pas de longues négociations avec des propriétaires privés. Son tracé définitif est actuellement à l'étude et un crédit de réalisation fera l'objet d'une proposition du Conseil administratif en 2001. Son ouverture au public constituera un maillon important de la promenade prévue par le plan directeur des chemins pour piétons entre Arve et Lac.

Le deuxième relie le chemin Edouard-Tavan au pont de Vessy par la ligne de pente la plus douce. Son tracé est défini par le projet de plan directeur de quartier du Bout-du-Monde actuellement à l'étude au Service d'urbanisme. Ce parcours se met progressivement en place par des servitudes au gré des opérations immobilières. Son ouverture au public est évidemment conditionnée par la continuité du parcours qui ne sera assurée qu'à moyen, voire à long terme. La Ville de Genève n'en aura que la charge d'entretien et de nettoyage, car la matérialisation du chemin incombera aux propriétaires des parcelles concernées.

Certains conseillers municipaux ont évoqué un troisième parcours qui a été retiré du plan financier quadriennal et par conséquent du projet de plan directeur

des chemins pour piétons: une liaison directe entre la Cité universitaire et les terrains du Centre sportif de Vessy avec un franchissement de l'Arve par une passerelle.

Cette troisième liaison doit être considérée comme une intention de projet dont la faisabilité n'est pas encore démontrée. L'étude et l'exécution de la passerelle devront être inscrites dans le 20e programme financier quadriennal et le tracé à étudier sera reporté sur le plan directeur des chemins pour piétons. Une étude préliminaire sera entreprise par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie afin d'établir s'il est possible de concilier les contraintes topographiques, la loi sur la protection des rives de l'Arve et les intérêts des propriétaires concernés pour un coût raisonnable. Cette étude de faisabilité permettra au Conseil administratif de juger s'il est opportun ou non de proposer au Conseil municipal un crédit de travaux pour cette passerelle et ses chemins d'accès.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 17 janvier 2001.